

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

M. MERLET a donné procuration à Mme CHEVALIER

M. SAINTE-CROIX a donné procuration à Mme DUFAYET

M. PARENTY a donné procuration à M. ROLLET

Mme CARON a donné procuration à M. BEDIN

M. DAOUDI a donné procuration à M. LANTERI

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU a donné procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, CALABRE ainsi que Monsieur GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Monsieur Benjamin GABIRON est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20240925-4-10-09-2024-DE

Date de télétransmission : 02/10/2024

Date de réception préfecture : 02/10/2024

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.10/09/2024

NOMENCLATURE ACTES :

6.4 Autre acte règlementaire

OBJET : REACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANTARÈS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, adjointe au Maire en charge de la culture, de la communication, des cérémonies et de l'administration générale,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles R.123-1 à R.123-55 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux Etablissements Recevant du Public (ERP),

VU les articles L.332-4 et L.332-5 du code du sport interdisant l'accès aux équipements publics à toute personne en état d'ivresse,

VU les articles L.3512-8 et L.3513-6 du code de la santé publique portant interdiction de fumer ou de faire usage de la cigarette électronique dans les lieux collectifs,

VU la délibération n° 5.7c/09/2017 portant adoption du règlement intérieur du cinéma L'Antarès,

CONSIDERANT que la ville dispose d'un équipement municipal dénommé « L'Antarès » regroupant une salle de spectacles et deux salles de cinéma,

CONSIDERANT que la fréquentation de cet équipement est en constante progression d'année en année,

CONSIDERANT que la ville est responsable des conditions d'accès aux spectateurs venant assister à un spectacle, à une projection cinématographique ou à tout autre événement organisé dans l'une de ces salles, ainsi que des mises à disposition de ces locaux à des organisateurs extérieurs, il est nécessaire d'instaurer un règlement intérieur pour le bon fonctionnement de ces équipements,

CONSIDERANT que la commission « Culture et vie associative » s'est réunie le 16 septembre 2024,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de l'équipement municipal « l'Antarès ».

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire : 02 OCT. 2024
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 02 OCT. 2024
.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.